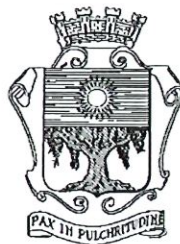


AR Prefecture

006-210600110-20250325-250325_03-DE
Reçu le 01/04/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03 FINANCES- BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2024 – AFFECTATION
DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance Publique Ordinaire du 25 MARS 2025
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Guy PUJALTE à Mme Martine OLLIVIER, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 23

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 18 mars 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250325-250325_03-DE
Reçu le 01/04/2025



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

**III – FINANCES- BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2024 – AFFECTATION DES
RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 205 de la loi de finances 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard au titre de l'exercice 2026,
Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget principal de l'exercice 2024,
Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 03 mars 2025,

Considérant que le vote du Compte Financier Unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Considérant que la M57 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement.

Considérant que lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

Considérant que la section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur l'année 2024 de 9 085 866,67 €.

Considérant que la section d'investissement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur l'année 2024 de 1 488 125,39 €.

Considérant que les restes à réaliser de l'année 2024 s'élèvent à 495 718,84 €,

Il est proposé que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans le budget primitif 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A LA MAJORITE, PAR 21 VOIX POUR

ET 4 ABSTENTIONS (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON),

AR Prefecture

006-210600110-20250325-250325_03-DE
Reçu le 01/04/2025



- DECIDE d'affecter l'excédent de 9 085 866,67 € à la section de fonctionnement du BP 2025, sur l'article budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté »,
- DECIDE d'affecter l'excédent de 1 488 125,39 € à la section d'investissement du BP 2025, sur l'article budgétaire 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20250325-250325_03-DE
Reçu le 01/04/2025

